



Flash info du 12 décembre 2020

Grippe aviaire : la chasse au gibier d'eau maintenue dans le Calvados avec un protocole sanitaire strict !

Suites à des suspicions et plusieurs cas confirmés de présence du virus H5N8 sur des oiseaux sauvages dans notre département, le Préfet du Calvados a pris un arrêté précisant les modalités de la chasse au gibier d'eau dans ce contexte particulier.

Celui-ci prévoit notamment des dispositions concernant le **protocole sanitaire obligatoire** proposé par la FDC Calvados pour éviter un arrêt total de la chasse au gibier d'eau.

La FDC Calvados appelle tous les propriétaires et desserveurs de gabions à respecter et faire respecter strictement ce protocole. Il en va de la continuité de la chasse dans les semaines et mois à venir !

Une permanence spécifique sera organisée au siège de la FDC Calvados **dès Samedi 12 décembre de 13h30 à 17h ainsi que Dimanche 13 décembre de 10h à 17h** et les jours suivants aux horaires habituels pour remettre ce protocole obligatoire contre **une attestation signée sur l'honneur de chaque propriétaire ou desserveur.**

Pour des raisons sanitaires liées au Covid, seuls les propriétaires et responsables de gabions doivent venir à la Fédération.

Une fois de plus, nous en appelons à votre sens des responsabilités pour respecter ce protocole qui peut apparaître contraignant mais qui est indispensable.

La FDC du Calvados